

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2014 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents : Mme Denise Dulac, mairesse
M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
Mme Guylaine Aubin, conseillère
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Claudia Morin, conseillère
M. Gaston Fortier, conseiller

Sont absents : M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
M. Clément Pouliot, conseiller

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

- 4.1. Présentation des états financiers par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- 4.2. Résolution de courte échéance – Règlements numéro 2013-598 et 2013-601;
- 4.3. Adjudication d'une émission d'obligations des Règlements numéro 2013-598 et 2013-601;
- 4.4. Résolution de concordance – Règlements numéro 2013-598 et 2013-601;
- 4.5. Confirmation – Tableau d'amortissement – Financement et refinancement des Règlements d'emprunt numéro 2013-598 et 2013-601;
- 4.6. Remboursement d'une partie des dépenses reliées à l'utilisation du cellulaire de la mairesse à des fins d'activités municipales;
- 4.7. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 5 au 11 mai 2014;
- 4.8. Résolution autorisant la signature du bail avec le Centre de la Petite Enfance l'Escale;
- 4.9. Projet éolien de la MRC de Bellechasse – Cautionnement réel.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2014 et autorisant le directeur général à demander des soumissions publiques;
- 5.2. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de gravier et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation;
- 5.3. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la réfection des trottoirs et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation;
- 5.4. Résolution acceptant la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes 2014
- 5.5. Résolution d'embauche de M. Pascal Lacasse, travailleur salarié auxiliaire saisonnier;
- 5.6. Résolution afin de mandater la firme WSP Canada inc. – Prolongement de la 1^{re} Rue Ouest, secteur du Parc industriel;
- 5.7. Mandat à accorder à la firme WSP Canada inc. pour demander un certificat d'autorisation au MDDEFP et engagement de la Municipalité à transmettre une attestation de conformité pour le prolongement de la 1^{re} Rue Ouest;
- 5.8. Résolution visant à retenir les services de la firme Arpent-Expert concernant la préparation d'un plan de cadastre des lots dans le cadre du prolongement de la 1^{re} Rue Ouest, secteur du Parc industriel;
- 5.9. Résultat de l'ouverture des soumissions – Achat d'un tracteur (4 x 4) à gazon avec balai hydraulique;
- 5.10. Avis de motion – Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- 5.11. Résolution d'adoption de la liste des pompiers volontaires actifs de Sainte-Claire.
- 5.12. Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1. Avis de motion – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
- 6.2. Avis de motion – Règlement de modification du Règlement de zonage dans le but de créer une zone commerciale 39-C à même les zones 37-I et 38-I;
- 6.3. Avis de motion – Règlement de modification du Règlement de zonage dans le but d'autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A;
- 6.4. Adoption du second projet de Règlement 2014-607;
- 6.5. Adoption du second projet de Règlement 2014-608.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés;
- 7.2. Résolution visant à mandater la firme BPR pour procéder aux travaux de renforcement de la structure de la toiture au CPE l'Escale;
- 7.3. Demande de subvention de la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Tournoi de balle rapide international;
- 7.4. Résolution d'appui à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. pour la Fête nationale.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse.

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de la Société du Patrimoine – Mise en valeur des bâtiments à Sainte-Claire.

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Lettre de M. Renaud Dion;
 - 11.1.2. Lettre de l'AQLPA – Premier coquetel-bénéfice;
 - 11.1.3. Lettre de participation au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme;
 - 11.1.4. Lettre du comité de soutien de l'école l'Éveil de Saint-Nérée;
 - 11.1.5. Demande de l'organisme Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse;
 - 11.1.6. Adhésion à titre de membre de Passion-FM.
- 11.2. Varia :
 - 11.2.1. Souper-bénéfice des loisirs de Sainte-Claire.

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

348-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au varia le point 11.2.1. : *Souper-bénéfice des loisirs de Sainte-Claire.*

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

349-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Présentation des états financiers par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

350-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité accepte les états financiers se terminant le 31 décembre 2013, présentés par M. Alain Boucher, CPA, CMA, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4.2. Résolution de courte échéance – Règlements numéro 2013-598 et 2013-601

351-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 164 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 2013-598 et 2013-601, la Municipalité de Sainte-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de cinq (5) ans à compter du 22 avril 2014. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2013-598 et 2013-601, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.3. Adjudication d'une émission d'obligations des Règlements numéro 2013-598 et 2013-601

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 2013-598 et 2013-601, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2014, au montant de 2 164 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de Sainte-Claire a reçu les soumissions détaillées (selon l'annexe A ci-jointe);

Attendu que l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse;

352-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement

Que l'émission d'obligations au montant de 2 164 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Claire soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

4.4. Résolution de concordance – Règlements numéro 2013-598 et 2013-601

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 164 000 \$:

No règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
2013-598	1 644 000 \$
2013-601	520 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

353-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 164 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 avril 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CAISSE DESJARDINS DU COEUR DE BELLECHASSE
SIÈGE SOCIAL
730, ROUTE BEGIN
SAINT-ANSELME QC G0R 2N0

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Sainte-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

4.5. Confirmation – Tableau d’amortissement – Financement et refinancement des Règlements d’emprunt numéro 2013-598 et 2013-601

354-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire accepte le tableau d’amortissement en annexe (dossier numéro 279021 daté du 7 mars 2014), préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et l’Occupation du territoire, concernant le présent financement.

4.6. Remboursement d’une partie des dépenses reliées à l’utilisation du cellulaire de la mairesse à des fins d’activités municipales

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement 2014-600 établissant la détermination des dépenses lorsque celles-ci sont occasionnées pour le compte de la municipalité;

Considérant que la mairesse doit être disponible régulièrement à des fins d’activités municipales (ex. : appel ou réception par les fonctionnaires municipaux, comités, organismes ou autres pour le compte de la municipalité) et que d’avoir un cellulaire pour la rejoindre est un moyen très efficace;

355-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité défraie 70 % du coût mensuel des dépenses pour le cellulaire personnel de la mairesse pour le mandat actuel, et ce, sur présentation de pièces justificatives au directeur général/secrétaire-trésorier.

4.7. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 5 au 11 mai 2014

Considérant que la « *Semaine de la santé mentale* » se déroule **du 5 au 11 mai 2014** et que le slogan « *Prendre une pause, ç’a du bon* » vise à reconnaître l’importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d’éviter l’épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d’une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les échelons de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l’Association canadienne pour la santé mentale pilote la « *Semaine de la santé mentale* » et la campagne annuelle qui en découle et encourage l’implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

Par conséquent,

356-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que Mme Denise Dulac, mairesse, proclame par la présente, la semaine du 5 au 11 mai 2014, la « **Semaine nationale de la santé mentale** » dans la Municipalité de Sainte-Claire et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « **de la pause** » pour prendre soin de sa santé mentale.

4.8. Résolution autorisant la signature du bail avec le Centre de la Petite Enfance l'Escale

Considérant que suite à un agrandissement du bâtiment abritant le CPE l'Escale et qu'il y aurait lieu de modifier le bail existant;

357-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser Mme Denise Dulac, mairesse, et M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer un nouveau bail de location avec le CPE l'Escale pour une période de vingt-cinq (25) ans, selon les conditions inscrites audit bail.

4.9. Projet éolien de la MRC de Bellechasse – Cautionnement réel

Considérant que la MRC de Bellechasse a, par son règlement d'emprunt numéro 207-11, autorisé sa participation dans un projet éolien communautaire qui sera réalisé et opéré par Parc éolien Saint-Philémon S.E.C.;

Considérant que la MRC est appelée à fournir aux prêteurs du commandité qui verra à l'exploitation du parc éolien, un cautionnement réel qui vise uniquement l'octroi d'une hypothèque mobilière avec dépossession sur les parts et actions détenues par la MRC dans Parc Éolien Saint-Philémon S.E.C. et Parc Éolien Saint-Philémon Commandité inc., ce qui constitue un cautionnement réel;

Considérant que pour fournir un tel cautionnement, la MRC doit préalablement soumettre son intention de le faire à chacune des municipalités locales conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales rendu applicable par le deuxième alinéa de l'article 111.2;

Considérant que la Municipalité a reçu la résolution d'intention de la MRC, portant le numéro C.M. 065-14, adoptée le 19 mars 2014, afin de fournir le cautionnement requis aux prêteurs, sujet à l'approbation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité peut et a intérêt, comme le requiert la MRC de Bellechasse, à renoncer au délai de 45 jours pour que ce cautionnement puisse être fourni par la MRC afin de permettre de compléter le financement du projet dans le meilleur délai;

Considérant que la fourniture d'un tel cautionnement par la MRC n'est pas susceptible d'engager la municipalité, sur le plan financier, au-delà de la mise de fonds que la MRC s'est engagée à injecter dans ce projet aux termes de son règlement d'emprunt numéro 207-11 qui a déjà été préalablement soumis à la Municipalité et approuvé par les autorités compétentes;

En conséquence,

358-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité accepte que la MRC de Bellechasse puisse se porter caution conformément à la résolution d'intention du Conseil des maires portant le numéro C.M. 065-14, adoptée le 19 mars 2014, dont copie a été acheminée à la Municipalité conformément aux articles 111.1 et 111.2 de la Loi sur les compétences municipales;

Que la Municipalité renonce à se prévaloir du délai de 45 jours prévu à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales afin que la MRC de Bellechasse puisse, à l'intérieur de ce délai de 45 jours, se porter caution des obligations conformément à sa résolution d'intention portant le numéro C.M. 065-14, sujet à l'approbation ministérielle préalable;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Bellechasse afin qu'elle puisse la soumettre pour valoir renonciation au délai de 45 jours au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2014 et autorisant le directeur général à demander des soumissions publiques

359-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2014, et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal.

5.2. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de gravier, et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation

360-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la fourniture de gravier de l'année 2014 et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

5.3. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la réfection des trottoirs, et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation

361-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la réfection des trottoirs dans une partie du secteur de la rue Principale et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

5.4. Résolution acceptant la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes 2014

362-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes gravellées pour l'année 2014, au montant de 140,21 \$ du kilomètre, taxes incluses.

5.5. Résolution d'embauche de M. Pascal Lacasse, travailleur salarié auxiliaire saisonnier

363-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de M. Pascal Lacasse, comme ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire pour la période estivale 2014, à compter du mois d'avril 2014. Les conditions d'embauche sont fixées par la convention collective des employés municipaux.

5.6. Résolution afin de mandater la firme WSP Canada inc. – Prolongement de la 1^{re} Rue Ouest, secteur du Parc industriel

Considérant que le Conseil municipal, lors de l'adoption de son budget 2014 en décembre dernier, désirait prolonger la 1^{re} rue Ouest dans le secteur du Parc Industriel afin de mettre à la disposition des terrains pour d'éventuelles entreprises;

Considérant que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code Municipal à l'article 936;

364-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. selon l'offre déposée de 24 540 \$ taxes incluses en date du 7 mars dernier, et ce, afin de préparer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur une longueur d'environ 100 mètres. Le coût de ces travaux sera défrayé par le budget d'aqueduc et d'égout de la Municipalité.

5.7. Mandat à accorder à la firme WSP Canada inc. pour demander un certificat d'autorisation au MDDEFP et engagement de la Municipalité à transmettre une attestation de conformité pour le prolongement de la 1^{re} Rue Ouest

365-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de mandater la firme de consultants WSP Canada inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le prolongement de la 1^{re} Rue Ouest dans le Parc Industriel.

Que la Municipalité de Sainte-Claire confirme, par la présente résolution, son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation de conformité avec l'autorisation accordée, signée par l'ingénieur représentant la firme WSP Canada inc., dès que lesdits travaux seront achevés.

5.8. Résolution retenant les services de la firme Arpent-Expert inc. concernant la préparation d'un plan de cadastre des lots dans le cadre du prolongement de la 1^{re} Rue Ouest, secteur du Parc industriel

Attendu que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

366-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à la firme Arpent-Expert inc. de Sainte-Claire, afin de réaliser le plan de cadastre et d'enregistrer lesdits lots au ministère des Ressources naturelles ainsi que la fourniture et l'installation des repères pour chacun des lots cadastrés dans le cadre du prolongement de la 1^{re} Rue Ouest, secteur du Parc industriel. Le coût de ces services est évalué à 2 652 \$ plus taxes selon l'offre déposée le 17 mars 2014 et sera défrayé par le budget d'opération 2014 d'aqueduc et d'égout.

5.9. Résultats de l'ouverture des soumissions — Achat d'un tracteur à gazon (4 x 4) avec balai hydraulique

Suite à l'ouverture des soumissions sur invitation pour l'achat d'un tracteur avec un balai hydraulique (Option B);

Considérant que trois (3) offres ont été reçues pour l'achat d'un tracteur avec balai hydraulique (Option B), soit :

Équipements Lacasse et Fils inc.	29 629,05 \$ taxes incl.
Cam-Trac Bernières inc.	30 085,95 \$ taxes incl.
Garage Unicoop (Saint-Anselme)	34 952,40 \$ taxes incl.

367-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Équipements Lacasse et Fils inc., au prix fourni dans la soumission déposée le 31 mars 2014, pour l'achat d'un tracteur (4 x 4) avec balai hydraulique;

Que la dépense incluant le remboursement des taxes (26 726,25 \$) soit appropriée à même le fonds de roulement de la Municipalité et que le remboursement audit fonds se fasse en cinq (5) versements égaux chaque année, et ce, à partir de l'année 2015.

5.10. Avis de motion – Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Je, soussignée, Guylaine Aubin, conseillère, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Guylaine Aubin, conseillère

5.11. Résolution d'adoption de la liste des pompiers volontaires actifs de Sainte-Claire

368-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la liste des pompiers volontaires actifs au sein de la brigade de la Municipalité de Sainte-Claire déposé par le directeur du service d'incendie.

5.12. Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire est située sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises de la municipalité profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Pour ces motifs,

369-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien;

Qu'il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1. Avis de motion – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Je, soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. Le règlement aura pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation des travaux prévus à ce règlement et sur le partage des coûts s'y rattachant. De plus, le règlement aura pour but d'établir la procédure, les modalités et les mesures nécessaires pour la mise en place des services publics entre la Municipalité, le titulaire du permis et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux reliés au projet.

Gaston Fortier, conseiller

6.2. Avis de motion – Règlement de modification du Règlement de zonage dans le but de créer une zone commerciale 39-C à même les zones 37-I et 38-I

Je, soussigné, Luc Vaillancourt, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506, dans le but de créer une zone commerciale 39-C à même les zones 37-I et 38-I.

Luc Vaillancourt, conseiller

6.3. Avis de motion – Règlement de modification du Règlement de zonage dans le but d'autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A

Je, soussignée, Claudia Morin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506, dans le but d'autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A.

Claudia Morin, conseillère

6.4. Adoption du second projet de Règlement 2014-607

Considérant qu'il y a lieu de définir une nouvelle zone commerciale en fonction des usages existants et à venir;

Considérant les pouvoirs accordés à la Municipalité par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant l'assemblée publique tenue le 7 avril 2014 pour expliquer le projet de règlement;

370-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le second projet de Règlement no 2014-607 intitulé « Règlement de modification du Règlement de zonage 2004-506 dans le but de créer une zone commerciale 39-C à même les zones 37-I et 38-I » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié par la création d'une nouvelle zone commerciale 39-C à même les zones industrielles 37-I et 38-I.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à ajouter à la grille de spécification la zone 39-C, dans laquelle seront autorisés les usages suivants :

- vente en gros à vocation récréo-touristique
- vente au détail
- vente au détail ou location de véhicule moteur apparenté
- dépanneur
- poste d'essence
- réparation automobile
- para-industriel
- services divers
- hébergement et/ou restauration.

Article 3

Les normes d'implantation relatives à la zone 39-C seront :

- Marge de recul avant : 6 mètres
- Marge de recul latéral : 2 mètres
- Marge de recul arrière : 6 mètres
- Hauteur minimale : 4.5 mètres
- Hauteur maximale : 10 mètres.

Ces normes feront partie de la grille de spécification des usages de l'annexe 1.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE _____ 2014

Denise Dulac, mairesse

Dany Fournier, directeur général & secrétaire-trésorier

6.5. Adoption du second projet de Règlement 2014-608

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir les usages dans la zone 100-A, afin de régulariser des situations existantes;

Considérant les pouvoirs accordés à la Municipalité par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant l'assemblée publique tenue le 7 avril 2014 pour expliquer le projet de règlement;

371-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de Règlement no 2014-608 intitulé « Règlement de modification du Règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A du plan de zonage de la municipalité de Sainte-Claire.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à autoriser, dans la zone 100-A, l'usage « industrie légère », tel que définie à l'article 16 du règlement de zonage 2004-506.

Article 3

Tous les autres usages autorisés dans la zone 100-A demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE _____ 2014.

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, directeur général & secrétaire-trésorier

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés

La conseillère Guylaine Aubin fait un retour sur la dernière rencontre du Comité tenue le 2 avril. Le compte rendu de la rencontre de mars du comité local, le *Profil statistique MRC de Bellechasse 2013-2014* et un document présentant les services dispensés par la MRC sont déposés à titre informatif.

7.2. Résolution visant à mandater la firme BPR pour procéder aux travaux de renforcement de la structure de la toiture au CPE l'Escale

Considérant que, suite à une visite de l'entrepreneur à l'intérieur de l'entretoit du bâtiment existant durant l'agrandissement du CPE, celui-ci a constaté des anomalies à la structure de la toiture;

Considérant qu'une analyse a été fait par la firme BPR, division bâtiment et structure, et que cette analyse demande un renforcement de la structure de la toiture puisque celle-ci ne répond pas aux exigences du Code national du bâtiment;

Considérant que l'architecte mandaté par la Municipalité pour faire le suivi de l'agrandissement doit émettre un certificat de conformité du bâtiment au ministère de la Famille et que celui-ci demande à la Municipalité de s'engager à effectuer les travaux à court terme afin de régulariser la structure du bâtiment et émettre ledit certificat de conformité au MAF;

Considérant que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

372-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de la firme d'ingénieurs BPR, selon l'offre déposée en date du 28 mars dernier, soit de 7 070,96 \$ taxes incluses plus 436,91 \$ taxes incluses par visite au chantier (+/- 4 visites), et ce, afin de préparer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de renforcement de la structure de la toiture. Le coût de ces travaux sera défrayé à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité.

7.3. Demande de subvention de la Corporation des Loisirs de Sainte-Claire – Tournoi de balle rapide international

Considérant que la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. a reçu une demande de présentation d'un premier tournoi de balle rapide international qui aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014;

Considérant que les organisateurs désirent poursuivre ce tournoi d'année en année;

Considérant qu'il y aurait des installations à faire au terrain de balle existant pour un montant de 4 300 \$, plus les taxes, afin de recevoir ce tournoi international;

Considérant que les membres du conseil considèrent que ce tournoi international aura une visibilité importante pour la municipalité de Sainte-Claire;

Par ces motifs,

373-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire verse un montant de 5 000 \$ à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc., afin d'effectuer les travaux nécessaires en vue du premier tournoi international de balle rapide;

Que le directeur général soit autorisé à verser le montant de 5 000 \$ à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. à même le budget d'opération 2014.

7.4. Résolution d'appui à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. pour la Fête nationale

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la municipalité de Sainte-Claire souligne la Fête nationale chaque année par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'oeuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

374-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

375-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 7 avril 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de la Société du Patrimoine – Mise en valeur des bâtiments à Sainte-Claire

Lecture.

Les membres du conseil désirent transmettre au Comité de consultation d'urbanisme le rapport de la MRC de Bellechasse pour la mise en valeur des bâtiments considérés patrimoniaux à Sainte-Claire ainsi que la recommandation de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire afin que ledit comité recommande au Conseil municipal, s'il y a lieu, le ou les bâtiments à citer.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Lettre de M. Renaud Dion

Lecture.

Ladite demande ne répond pas aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites, puisque celle-ci est de nature personnelle.

11.1.2. Lettre de l'AQLPA – Premier coquetel-bénéfice

Lecture.

11.1.3. Lettre de participation au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme

Lecture.

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

Considérant que la Municipalité est présentement à organiser la soirée des bénévoles qui aura lieu à la même date, soit le 3 mai, et qu'aucun membre du conseil ne peut être présent au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme;

Considérant que la municipalité de Saint-Anselme est limitrophe à celle de Sainte-Claire;

376-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité verse un don d'un montant de 100 \$ à l'organisme Souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme.

11.1.4. Lettre du comité de soutien de l'école l'Éveil de Saint-Nérée

Lecture.

Considérant que la Municipalité est présentement à organiser la soirée des bénévoles qui aura lieu à la même date, soit le 3 mai, par conséquent, aucun membre du conseil ne pourra participer à l'activité de financement annuelle de dégustation de vins et fromages en vue d'aider le comité de soutien à l'école de Saint-Nérée.

11.1.5. Demande de l'organisme Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse

Lecture.

377-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de participer au tournoi de golf de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse en commanditant le vin d'honneur d'une valeur de 350 \$ et en payant l'inscription de la mairesse, Denise Dulac, pour le souper seulement au coût de 50 \$.

11.1.6. Adhésion à titre de membre de Passion-FM

Lecture.

378-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement que le conseil accepte de défrayer la cotisation comme membre de Passion-FM, à savoir 40 \$ pour l'année 2014.

11.2. Varia

11.2.1. Souper-bénéfice des loisirs de Sainte-Claire

Considérant que la conseillère Mme Guylaine Aubin était absente à la dernière séance du conseil et qu'elle est intéressée à participer au souper-bénéfice des loisirs de Sainte-Claire;

379-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser Mme Guylaine Aubin à représenter la Municipalité au 21^e souper-bénéfice de la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire, pour un coût de 60 \$.

12. Période de questions des citoyens

- Un citoyen demande si la Municipalité a reçu l'approbation du MTQ pour le règlement qui interdit la circulation des véhicules lourds dans la rue de la Fabrique. La Municipalité n'a pas encore reçu l'approbation du ministère et une vérification sera faite sur l'enseigne déjà existante en haut de ladite rue. Dossier à suivre.
- Questionnement sur le financement et le coût des travaux de l'agrandissement du CPE l'Escale.
- Questionnement sur le projet de revitalisation de la rue Principale. Dossier à suivre.
- Demande faite par un citoyen de valoriser les attraits de la municipalité lors des rencontres avec les dirigeants des entreprises de Sainte-Claire, afin de recommander que leurs employés résident à Sainte-Claire.
- Il est recommandé par un citoyen qu'un membre du conseil siège sur le comité de coalition du gaz naturel.
- Discussion sur la rencontre entre les représentants de la Municipalité et le directeur de l'école Morissette pour l'implication de la Municipalité dans le projet d'un brigadier sur la rue de la Fabrique. Dossier à suivre puisque le conseiller M. Clément Pouliot est absent de la présente séance.

13. Levée de la séance

380-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse